

Fribourg, le 10 juin 2025

Mise en consultation du programme d'assainissement des finances de l'Etat – PAFE

Madame, Monsieur,

L'USF a étudié le programme d'assainissement (PAFE) soumis à la consultation et se positionne sur son contenu comme suit :

En tant que faîtière syndicale, représentante des salarié.e.s des secteurs privé et public, mais aussi des personnes précaires, nous nous engageons pour de meilleures conditions de travail et plus de justice sociale. Pour nous, la priorité est de déployer des mesures concrètes pour lutter contre la péjoration du service public, pour le renforcement du pouvoir d'achat et contre la hausse des impôts et des taxes pour les citoyen.ne.s modestes.

Nous tenons tout d'abord à rappeler que la population fribourgeoise, de même que les salarié.e.s de la fonction publique et parapublique, avaient déjà subi une récente cure d'austérité entre 2013 et 2016. Ces mesures précédaient la réforme sur l'imposition des entreprises de 2017 (RFFA). La pandémie qui a suivi en 2020 a fortement mis à mal des secteurs entiers de l'économies et en particulier le personnel de la santé dont le travail n'a jamais vraiment été reconnu.

En ce sens, le plan d'allègement financier de 150 millions de francs par année est profondément injuste. Il pénalise une fois de plus le personnel du secteur public, les plus précaires et les citoyen.ne.s à revenu modeste, sans parler des communes dont la charge financière augmentera de manière substantielle.

Il semble évident que les principaux sacrifices seront portés par le personnel de la fonction publique : renoncement à l'indexation financière pour 93 millions, décalage de l'augmentation du palier pour 30 millions et introduction de la contribution de solidarité pour 30 millions. Citons encore le gel des indemnités, le renoncement aux mesures de pénibilités et le moratoire sur la réévaluation des fonctions du personnel. Toutes ces mesures portent gravement atteinte aux conditions de travail des employé.e.s de l'Etat et des secteurs parapublics, comme le HFR, le RFSM, les institutions spécialisées ou encore les EMS alors que toutes et tous constatent chaque jour le manque de moyens alloués dans les différents services (justice, protection de l'enfance, social, enseignement ...) et plus particulièrement dans les services de soins, professions souvent largement féminisées et discriminées. Rappelons que ce même personnel a déjà été fortement touché par les mesures du plan 2014-2016 ainsi que par la réforme de la Caisse de prévoyance.

Concernant les mesures touchants les assurances sociales et les usagers, elles frappent de nouveau les personnes les plus vulnérables : citons ainsi l'augmentation des frais EMS de 10

frs par jour, la réévaluation de la fortune pour résidents EMS, les diminutions des bourses d'études ainsi que des frais d'examens pour le secondaire 2. On risque ici un transfert du coût de l'aide sociale sur les communes et des limitations du soutien financier pour les places d'accueil.

Le PAFE est un fardeau pour les communes

Prestations complémentaires AVS/ AI, PC pour les familles, incidences sur les transports et report des subventions sur les communes, versement réduit de l'impôts perçus sur les véhicules à moteurs ... toutes ces mesures font que les recettes des communes se verraient fortement réduites mais les charges communales augmenteraient en parallèle. Des augmentations d'impôts communaux seront inévitables dans plusieurs communes, en plus des autres augmentations déjà prévues (voir ci-dessous). Plus de 15 mesures touchent les communes, soit une implication financière évaluée à plus de 200 millions de francs. Difficile de croire dans ces conditions que les habitants ne seront pas touchés par une hausse d'impôts. Rappelons à ce sujet décalage spectaculaire entre la fortune de l'Etat (quasi 600 millions) et les dettes cumulées des communes qui s'élèvent à 975 millions, soit près d'un milliard de francs !

Des taxes et une hausse d'impôts inévitable pour la population

En plus des mesures touchant le personnel et le secteur public, les citoyen.ne.s seront frappé.e.s par une baisse de prestation mais également par des taxes supplémentaires. A terme, comme mentionné au point précédent, par des augmentations d'impôts selon leur commune de domicile. Enfin, la réduction des frais de déplacement fiscalement déductibles péjorera encore un peu plus les finances des salarié.e.s tributaires de leur véhicule pour se rendre au travail.

Résumé

Les grands perdants du programme d'assainissement proposé sont principalement le personnel, les communes et la population fribourgeoise. Les mesures qui frappent les plus vulnérables : le personnel, les jeunes, les retraité.e.s et la classe moyenne fortement mis à contribution comme l'illustrent ces quelques exemples :

- diminution du soutien financier aux places d'accueil extrafamilial (AES),
- durcissement des conditions d'octroi des bourses d'études
- augmentation des frais d'écologie et des taxes d'examen pour le S2
- de manière générale, augmentation des taxes et autres émoluments
- augmentation de 10 francs par jour de la facturation des soins en EMS pour les résident.e.s
- transfert du financement des prestations complémentaires AVS / AI sur les communes, à hauteur de 30 millions par année
- réduction de la part du financement de l'Etat dans les transports publics ainsi que d'autres mesures qui concernent la politique écologique du canton
- etc.

Plus aisés épargnés

Au lieu de mettre la population à contribution, il faudrait retirer les cadeaux fiscaux accordés ces dernières années dans le cadre de la RFFA par ex. et taxer les plus aisés et les entreprises

qui ne payent pas l'impôt sur le bénéfice comme elles le devraient et qui n'ont fait qu'accroître leur capital. Depuis 2017, au nom de la bonne situation financière de l'Etat, les plus aisés ont non seulement bénéficié de cadeaux fiscaux, mais surtout on constate qu'ils sont très épargnés par le PAFE puisque la principale mesure fiscale est la suspension de la progression à froid.

De nombreuses pistes inexplorées

Il est aussi possible de trouver des recettes ailleurs : revenir sur la diminution de l'imposition sur le bénéfice et le capital des entreprises, revenir sur l'imposition de la fortune, augmenter le coefficient d'impôts pour les revenus supérieurs, annuler la diminution des droits de mutation, augmenter l'impôt sur la dépense, revoir les valeurs fiscales des immeubles mais encore, de déroger à la politique de rigueur budgétaire.

Au vu de ce qui précède, l'USF s'oppose fermement au programme d'assainissement des finances de l'Etat et propose son retrait. L'union syndicale fribourgeoise demande que d'autres pistes de recettes soient étudiées.

Comment expliquer que le canton de Fribourg, malgré une démographie dynamique, délaisse plusieurs piliers du secteur public tels que la santé, l'enseignement, les transports publics et le secteur social ? Le PAFE peut se résumer comme suit : moins de prestations pour plus de taxes, un report de charges sur les communes et une ponction démesurée sur le personnel.

Par conséquent, ce programme d'assainissement est donc inacceptable pour l'USF. Elle invite le Conseil d'Etat à faire usage de sa marge de manœuvre et à étudier d'autres pistes de financements. Il est encore possible de renoncer à des mesures qui reposent essentiellement sur le dos du personnel et de la population.

Avec nos meilleures salutations,

Milka Ivanovic,
Secrétaire de l'Union syndicale fribourgeoise